



Pour un Grand Paris post-carbone

Qu'est-ce qu'une métropole post-carbone ?

C'est un système territorial, économique, social et environnemental prospère, robuste et résilient, qui s'inscrit résolument dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Le Grand Paris est un territoire singulier : métropole-monde, ville capitale, hub international, locomotive économique nationale et européenne, rayonnement culturel exceptionnel, capacité d'innovation remarquable.

La zone centrale de l'agglomération parisienne, périmètre de l'actuelle « métropole du Grand Paris » présente des enjeux et des défis particuliers liés à sa forte densité, à des disparités sociales et des fractures territoriales qu'il faut corriger.

Pour autant, **le territoire métropolitain parisien fonctionne à l'échelle régionale**. Il est appuyé sur un réseau de transport structurant, une géographie économique polycentrique, des opportunités stratégiques de développement en moyenne couronne (Saclay, Roissy, Marne-la-Vallée).

Le déploiement d'une économie territoriale en circuits courts et plus circulaire, gage de robustesse environnementale, nécessite de **favoriser les échanges entre les espaces construits** du cœur d'agglomération et des pôles structurants qui abritent logements et emplois, **et les espaces ouverts**, forestiers, agricoles et naturels qui fournissent les services éco-systémiques (stockage carbone, ressources en matières premières, énergétiques et agricoles).

La reconnaissance d'un espace métropolitain régional permettrait d'assurer efficacement le développement territorial, l'attractivité économique et la transition écologique.

A. L'ORGANISATION TERRITORIALE

Le territoire de la région-capitale se trouve dans un contexte global et local renouvelé et dispose de **de nouvelles opportunités**, que la gouvernance à venir devra être capable de saisir. En quelques années :

- la France a accueilli, à Paris, **la COP21** et permis l'adoption d'un accord universel qui reconnaît la responsabilité de l'homme dans le changement climatique et impose à l'État et aux territoires d'agir,
- le Grand Paris a obtenu l'organisation des **Jeux Olympiques 2024**, avec un projet qui se veut particulièrement sobre du point de vue environnemental,
- la réalisation du nouveau **métro automatique** a commencé, et **les acteurs économiques** nationaux et internationaux ont tous conçu une stratégie dédiée au "Grand Paris",

- la Grande-Bretagne a choisi de sortir de l'Europe et **le Brexit** pourrait avoir des conséquences positives sur l'attractivité de Paris (qui accueillera notamment l'autorité bancaire européenne),

La métropolisation s'est accélérée partout dans le monde, créant de véritables "sociétés métropolitaines (Alain Bourdin), mais également dans les régions françaises, créant un "réseau métropolitain" (Pierre Veltz) qui exerce une responsabilité nouvelle envers les territoires non-métropolisés (principe de réciprocité) et dont la métropole parisienne est un maillon essentiel.

L'avenir de la métropole capitale est une question d'intérêt national ; la définition **d'une nouvelle ambition pour le Grand Paris** pourra s'appuyer sur deux initiatives du chef de l'Etat.

1/ Une métropole capitale innovante, pour rayonner à l'international

Le territoire métropolitain du Grand Paris (métropole-région à statut particulier) doit disposer des principaux leviers d'un développement économique durable.

Le conseil régional/métropolitain élargirait ses compétences :

- **transport** : régulation, intégration urbaine et développement de l'ensemble des mobilités avec décentralisation des routes nationales à l'intérieur de la Francilienne, transports collectifs, services de mobilité partagés pour les modes doux et actifs, parcs de stationnement d'intérêt métropolitain, information aux usagers, transport de marchandises et plate-formes de livraison, de logistique...

- **développement économique, innovation, enseignement supérieur et recherche** : renforcement des universités, pôles de compétitivité, centres de formation, démonstrateurs industriels, en lien avec les pôles économiques régionaux, rayonnement international, coopérations territoriales...

- **aménagement du territoire** : création et développement de grandes opérations d'urbanisme d'intérêt métropolitain et tutelle de Grand Paris aménagement et de l'établissement public foncier ;

- **habitat et hébergement** : stratégie métropolitaine de l'hébergement et de l'habitat, sous forme contractuelle avec l'État, en déléguant sa mise en œuvre aux EPCI ;

- **climat** : stratégie climat-air énergie métropolitaine, mobilités propres, transition énergétique, agriculture raisonnée, lutte contre la pollution.

L'assemblée régionale serait renouvelée par intégration territoriale (conseillers métropolitains issus des conseillers communautaires, départementaux et municipaux).

2/ Une métropole solidaire, grâce au redécoupage des départements franciliens

La solidarité doit être spatiale et sociale. Elle doit offrir un accès équitable aux services publics essentiels (transport, logement, emploi, éducation, espaces verts) et une qualité de vie comparable (air pur, alimentation de qualité, mobilité...) à tous les habitants de la métropole.

La solidarité est assurée par les départements. Leurs compétences sont utiles au système métropolitain du Grand Paris confronté à de fortes inégalités et des fragilités sociales aiguës.

Ces départements pourraient être redécoupés pour s'adapter aux réalités géographiques, aux déplacements, aux capacités foncières, aux défis économiques, sociaux et écologiques du territoire métropolitain, en assurant une meilleure péréquation financière et fiscale. On peut ainsi imaginer **4 nouveaux départements** (au lieu de 7) allant du périphérique à la limite régionale :

- un **département « Axe-Seine-Ouest »**, de la Défense au Vexin français, autour des axes constitués par le fleuve et les réseaux ferrés de l'Ouest parisien ;
- un **département « plateaux, vallées et forêts »**, englobant la totalité du plateau de Saclay, d'Orly à Saint-Quentin en Yvelines (axe RER B Sud), jusqu'à Rambouillet ;
- un **département « Seine & Marne-Sud »**, de la Seine Amont à Fontainebleau (axes RER C et D), intégrant Marne-La-Vallée et Sénart ;
- un **département « Plaine de France »**, de Plaine Commune au grand territoire de Roissy (RER B Nord).



La ville de Paris ayant déjà fusionné avec le département, elle serait le 5^e département du territoire métropolitain du Grand Paris.

Les initiatives de **l'actuelle métropole du Grand Paris (MGP)**, à l'image des concours « réinventer » seraient poursuivies et développées dans le cadre d'une fédération des intercommunalités de la zone dense. Ses compétences seraient transférées aux EPCI/EPT.

3/ Une métropole résiliente, soucieuse de proximité

La métropole s'appuierait sur **le réseau des Établissements publics territoriaux et intercommunaux** (EPT/EPCI) et les communes pour assurer son fonctionnement de proximité, l'adaptation au changement climatique et sa résilience territoriale. Elle leur confierait par délégation : la politique du logement, les équipements publics (scolaires, sportifs, culturels...), les espaces publics et espaces verts...

B. LA MÉTHODE

1/ Une conférence internationale sur la métropole post-carbone

La question du développement soutenable des métropoles-monde est cruciale pour l'avenir de la planète et intéresse le monde entier.

La réflexion sur le Grand Paris doit s'enrichir des comparaisons avec d'autres, et peut leur profiter, dans les pays du Nord comme du Sud. Après l'accueil de la COP21 à Paris en 2015, le Grand Paris peut être **le laboratoire des métropoles post carbone**.

Nous proposons l'organisation à l'automne 2018 d'une conférence scientifique qui pourrait s'appuyer sur un "GIEC" des territoires : groupement international des experts sur les métropoles.

Cette conférence internationale pourrait s'appuyer sur plusieurs séminaires rassemblant économistes, sociologues, géographes, urbanistes, architectes, écologues, politistes, philosophes, historiens..., français et étrangers, autour de quelques questions clés intéressant les métropoles: résilience, solidarité, transport, logement, innovation... et leur rapport aux modèles de gouvernance.

Le GIEC métropoles remettrait à l'issue de ces travaux **un rapport scientifique sur la métropole post-carbone** assorti de recommandations à l'attention des pouvoirs publics.

2/ Un grand débat citoyen sur le Grand Paris

La réalité historique s'est imposée d'un « Grand Paris » abritant près de 12 millions d'habitants, dont le fonctionnement est intrinsèquement lié au rôle singulier de la capitale, à son attractivité, à son réseau de transport, à son patrimoine, et à son rayonnement culturel.

Le temps est venu d'un débat citoyen sur les ambitions du Grand Paris et son organisation. Pour la première fois, le schéma territorial proposé par le gouvernement sera mis au débat. Il devra associer tous les représentants de la société civile : entreprises, citoyens, ONG... Il s'appuiera sur des relais territoriaux (réunions publiques) et numériques, et pourrait faire intervenir la commission nationale du débat public, qui a notamment organisé le débat citoyen planétaire de la COP21.